

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 13 avril 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Denis Levesque, directeur général
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Daniel Bélec, directeur de cabinet

CE-2011-340-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-341-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-342-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 6 AVRIL 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 6 avril 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-343-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAL / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du procès-verbal suivant :

- de la Commission des sports, loisirs et culture du 23 mars 2011.
-

CE-2011-344-DEC PROGRAMME DE PLANTATION D'ARBRES / VOLET MUNICIPAL

ATTENDU le programme de plantation d'arbres approuvé par le Conseil municipal le 11 mai 2009;

ATTENDU QUE ce programme comporte un volet municipal destiné à permettre la plantation d'arbres sur des terrains municipaux ;

ATTENDU les projets ciblés par le service de l'aménagement paysager de la Direction de l'entretien du territoire, dont la localisation est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et représentant une somme totale de 53 000\$ à financer pour le fonds de l'arbre ;

ATTENDU la participation financière confirmée de l'organisme Projets Saint-Laurent (Jour de la Terre) au montant de 3 600\$ et celle à confirmer de l'organisme Arbres Canada au montant de 3 150\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif approuve le projet de plantation d'arbres aux endroits suivants :

- Ruisseau de Feu « Walmart » ;
- Ruisseau de Feu « Bassin » ;
- Plantation Poulailler ;
- Plantation Canardière ;
- Parc Renaud ;
- Parc de l'Hémérocalle.

le tout pour un montant de 53 000\$ à être financé à même les surplus réservés du fonds de l'arbre.

Que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, les protocoles d'entente, et tous autres documents pertinents, à intervenir avec l'organisme Projets Saint-Laurent et l'organisme Arbres Canada.

À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0091 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0092, soumis par l'assistant-trésorier, au montant de 53 000\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-00-017 (affectation réserve fonds de l'arbre) au poste budgétaire numéro 1-02-750-00-628 (achat d'arbres, fonds de l'arbre), soit accepté.

**CE-2011-345-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DES LOCAUX DU
710, BOULEVARD DES SEIGNEURS / BUREAU DE
LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement des locaux du 710, boulevard des Seigneurs – Bureau de la vérificatrice générale (SOU-2011-30) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mars 2011 ;

ATTENDU QUE six (6) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mars 2011, à savoir :

Denis Boileau Construction inc.	126 367,79\$
Constructions Michel Labbé (2311-9670 Québec inc.)	137 648,74\$
D.C.I. Deroc Construction inc.	138 857,49\$
Groupe NCN Cardinal inc.	143 967,02\$
Berloy Construction inc.	146 879,40\$
Rénovacoeur Rénovation inc.	151 413,00\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Denis Boileau Construction inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 1^{er} avril 2011 par M. Claude L. Bergeron, architecte de la firme Bergeron Bouthillier architectes ;

ATTENDU également le rapport daté du 5 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 122 800\$ (t.t.c.) en date du 25 janvier 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Poirier, coordonnateur à la Direction générale, de recommander au Conseil d'accepter la

soumission de la compagnie **DENIS BOILEAU CONSTRUCTION INC.**, datée du 28 mars 2011, pour l'aménagement des locaux du 710, boulevard des Seigneurs – Bureau de la vérificatrice générale, pour un montant de 126 367,79\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0077 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-346-DEC REQUÊTES INTRODUCTIVES D'INSTANCE / PLUIES
DU 30 SEPTEMBRE 2010**

ATTENDU QUE le 24, 30, 31 mars et le 5 avril 2011, la Ville de Terrebonne recevait quatre (4) requêtes introductives d'instance concernant une poursuite en dommages et intérêts suite aux pluies du 30 septembre 2010, soit de :

- AXA assurances inc. pour un montant de 44 988,15\$ pour les :
 - 605, rue des Serres
 - 2544, rue Patrick

- Industrielle Alliance, assurance auto et habitation inc., pour un montant de 37 586,00\$ pour les :
 - 10520, rue Villeneuve ;
 - 360, rue de Chauvigny ;
 - 4542, rue des Fleurs ;

- Compagnie d'assurance générale RBC pour un montant de 139 179,63\$ pour les :
 - 375, rue de Chauvigny ;
 - 2640, rue des Chouettes ;
 - 2560, rue Johanne ;
 - 10800, rue du Peuplier ;
 - 390, boulevard Carmel ;

- SSQ société d'assurance générale RBC pour un montant de 16 108,72\$ pour le 360, boulevard Carmel.

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Champagne Perreault, avocats, pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans les dossiers mentionnés ci-dessus (500-17-056423-109).

**CE-2011-347-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS D'ADMINISTRATION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds d'administration au montant de 1 190 394,89\$ préparée le 7 avril 2011 ;
- la liste des chèques émis du fonds d'administration au montant de 4 836 914,56\$ préparée le 4 avril 2011.

**CE-2011-348-DEC ADOPTION / LISTE DES COMPTES À PAYER / LISTE
DES CHÈQUES ÉMIS / FONDS DES
IMMOBILISATIONS**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier, d'accepter :

- la liste des comptes à payer du fonds des immobilisations au montant de 107 907,58\$ préparée le 6 avril 2011 ;
- la liste des chèques émis du fonds des immobilisations au montant de 2 665 169,36\$ préparée le 4 avril 2011.

CE-2011-349-REC PROJET DE RÈGLEMENT 489 / TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ÉMISSAIRE DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU BOULEVARD DE LA PINIÈRE / TRAVAUX DE VOIRIE DANS LE SECTEUR DE LA 20^e AVENUE / AMÉNAGEMENT DES CHAMBRES DE CONTRÔLE ET D'ÉQUILIBRE (VANNES)

ATTENDU QU'il est requis de procéder à la construction d'un émissaire pour la station d'épuration des eaux usées située sur le boulevard de la Pinière ainsi qu'à des travaux de voirie dans le secteur de la 20^e Avenue et l'aménagement de chambres de contrôle et d'équilibre (vannes) ;

ATTENDU QUE ces travaux seront réalisés afin d'améliorer le système d'assainissement des eaux usées et que l'ensemble des citoyens en retire un bénéfice ;

ATTENDU QUE les plans respectent le Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne (PDDDCCT) pour un rejet à l'ultime de 2,5 m³/s ;

ATTENDU QUE le tracé de l'émissaire projeté va suivre parallèlement la conduite de l'émissaire existant et les travaux en rivière seront évités par ce concept ;

ATTENDU QUE le modèle financier proposé audit règlement correspond au cadre financier du Plan directeur de développement durable du secteur de la côte de Terrebonne (PDDDCCT) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption d'un règlement (489) pour la construction d'un émissaire de la station d'épuration des eaux usées située sur le boulevard de la Pinière jusqu'à la rivière des Mille-Îles ainsi que des travaux de voirie dans le secteur de la 20^e Avenue et l'aménagement de chambres de contrôle et d'équilibre (vannes), et pour ce faire, un emprunt au montant de 6 025 000\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans et imposé annuellement dans le cadre du tarif d'assainissement des eaux.

CE-2011-350-REC PROJET DE RÈGLEMENT 490 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES, ÉCLAIRAGE ROUTIER, AMÉNAGEMENT PAYSAGER ET PLANTATION D'ARBRES / RUES DE GANNES ET DE SOLOGNE / PROJET DOMAINE DES MILLE-ÎLES

ATTENDU QUE des travaux d'infrastructures ont été réalisés par un promoteur dans les rues de Gannes et de Sologne conformément à l'adoption de la grille de rue par la résolution numéro CE-2010-853-DEC ;

ATTENDU QUE la grille de rues est conforme au plan d'ensemble approuvé par la Ville puisque la subdivision des rues de Gannes et de Sologne a été approuvée au préalable ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder aux travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur les rues de Gannes et de Sologne ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif recommande au Conseil

l'adoption d'un règlement (490) pour la réalisation des travaux de pavage, de bordures, d'éclairage routier, d'aménagement paysager et de plantation d'arbres sur les rues de Gannes et de Sologne, et pour ce faire, un emprunt au montant de 618 320\$ dont le terme de remboursement est fixé à quinze (15) ans.

**CE-2011-351-DEC NOMINATION / TECHNICIENNES EN
DOCUMENTATION / DIRECTION DU LOISIR ET VIE
COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU l'affichage de deux (2) postes de « technicienne en documentation » à la Direction du loisir et vie communautaire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, de nommer Mmes Denise Allard et Jocelyne Dion au poste de « technicienne en documentation » à la Direction du loisir et vie communautaire, à compter du dimanche 17 avril 2011 pour Mme Allard et du lundi 18 avril 2011 pour Mme Dion, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols blancs.

**CE-2011-352-REC NOUVELLE STRUCTURE / DIRECTION DU GÉNIE ET
PROJETS SPECIAUX**

ATTENDU le départ à la retraite de M. Jacques Dumas, chef du service planification des infrastructures à la Direction du génie et projets spéciaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir l'organisation de la Direction du génie et projets spéciaux pour mieux répondre aux exigences des mandats qui lui sont confiés ;

ATTENDU QUE cette analyse est conditionnée par les éléments suivants :

- une utilisation optimale des opérations de la Direction ;
- une utilisation optimale des ressources en place ;
- l'opportunité de régler les effets de la lettre d'entente numéro 2008-03 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique (cols blancs), section locale 2326, visant notamment la fonction de coordonnatrice administrative, laquelle avait fait l'objet d'une requête en vertu des dispositions de l'article 39 du Code du travail.

ATTENDU QUE suite à cette analyse, les changements suivants sont proposés, et ce, afin de mieux répondre aux besoins des opérations :

- l'abolition du poste actuel d'adjoint au directeur et création d'un poste de directeur-adjoint responsable de l'élaboration et la planification de l'ensemble des projets du territoire, de la planification des activités, et d'assister le directeur dans la gestion de la Direction ;
- l'abolition du poste de coordonnatrice administrative et création d'un poste d'agent de bureau, administration (col blanc, syndiqué, classe 5 provisoire) en conformité avec la lettre d'entente numéro 2008-03 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique (cols blancs), section locale 2326 ;
- la création d'un poste de coordonnateur, chantiers et administration, responsable de la réalisation des chantiers (assumées auparavant par l'adjoint au directeur) et de l'administration ;
- l'abolition du poste de chef de services, planification des infrastructures, et création d'un poste de coordonnateur, infrastructures municipales.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction du génie et projets spéciaux dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil d'abolir les postes :

- actuel d'adjoint au directeur ;
- de coordonnatrice administrative ;
- de chef de services, planification des infrastructures ;

ainsi que de créer les postes :

- de directeur-adjoint responsable de l'élaboration et la planification de l'ensemble des projets du territoire, de la planification des activités, et d'assister le directeur dans la gestion de la Direction ;
- d'agent de bureau, administration (col blanc, syndiqué, classe 5 provisoire) en conformité avec la lettre d'entente numéro 2008-03 intervenue avec le Syndicat canadien de la fonction publique (cols blancs), section locale 2326 ;
- de coordonnateur, chantiers et administration, responsable de la réalisation des chantiers (assumées auparavant par l'adjoint au directeur) et de l'administration ;
- de coordonnateur, infrastructures municipales ;

et de nommer :

- M. Stéphane Larivée à titre de directeur-adjoint à la Direction du génie et projets spéciaux ;
- Mme Nancy Clark à titre de coordonnatrice, chantiers et administration à la Direction du génie et projets spéciaux ;

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à mettre en place les changements requis (évaluation des fonctions, recommandations éventuelles au Comité exécutif, nominations et recrutements).

CE-2011-353-REC SOUMISSION / AGENCE DE SÉCURITÉ POUR LA FOURRIÈRE MUNICIPALE

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour une agence de sécurité pour la fourrière municipale (SOU-2011-37) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 16 mars 2011 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril 2011, à savoir :

	1 an	2 ans	3 ans
Agence Maxi Sécurité & Protection inc.	56 302,65\$	114 874,78\$	174 853,10\$
IN4 Gardiennage Sécurité <i>corrigé</i>	56 866,40\$	115 733,59\$	176 819,68\$
Trimax Sécurité	57 695,99\$	117 502,12\$	178 857,93\$
Sécurité des Deux-Rives	58 378,59\$	118 787,60\$	180 688,98\$
Groupe Conseil VCS <i>corrigé</i>	68 901,84\$	140 048,37\$	212 482,62\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Agence Maxi Sécurité & Protection inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

ATTENDU QUE l'estimation du prix de ce contrat est de 187 200\$ (t.t.c.) pour 3 ans en date du 6 avril 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **AGENCE MAXI SÉCURITÉ & PROTECTION INC.**, datée du 4 avril 2011, pour une agence de sécurité pour la fourrière municipale, et ce, pour un contrat d'une durée de trois (3) ans, pour un montant total de 174 853,10\$ (t.t.c.) (56 302,65\$ (t.t.c.) pour la 1^{ère} année, 58 572,13\$ (t.t.c.) pour la 2^e année et 59 978,32\$

(t.t.c.) pour la 3^e année). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0085 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-354-DEC SOUMISSION / RELOCALISATION DE LA
FOURRIÈRE MUNICIPALE / ÉLECTRICITÉ**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la relocalisation de la fourrière municipale - électricité (SOU-2011-39);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 29 mars 2011 à 11 h 15, à savoir :

Lumidaire inc.	62 408,11\$
Bruneau Électrique inc.	69 494,25\$
Laurin, Laurin (1991) inc.	76 320,64\$ <i>non conforme</i>

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Lumidaire inc. s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 5 avril 2011 par M. Claude Monette, ingénieur de la firme Nacev Consultants inc. ;

ATTENDU également le rapport daté du 5 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, d'accepter la soumission de la compagnie **LUMIDAIRE INC.**, datée du 29 mars 2011, pour la relocalisation de la fourrière municipale - électricité, le tout pour un montant de 62 408,11\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de cinq (5) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0089 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-355-DEC DISPOSITION DE BIENS RÉCUPÉRÉS / VÉLOS

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne détient actuellement vingt-cinq (25) vélos retrouvés sur la voie publique ;

ATTENDU QUE, depuis quelques années, ces biens sont remis à des organismes sans but lucratif, le tout en vertu de l'article 28 (2) de la *Loi sur les cités et villes* ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise, à titre d'aide financière, le don d'un lot de vélos à GPAT. Ledit lot de vélos est plus amplement décrit à l'annexe du rapport présenté par M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire.

**CE-2011-356-DEC SOUMISSION / COUPE DES ENTRÉES
CHARRETIÈRES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la coupe des entrées charretières (SOU-2011-16);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril 2011 à 11 h 01, à savoir :

Construction S.R.B., SCC	40 389,27\$
Excavation Gérard Cloutier inc.	44 601,63\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Construction S.R.B., SCC, s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 avril 2011 de M. André

Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CONSTRUCTION S.R.B., SCC**, datée du 4 avril 2011, pour la coupe des entrées charretières, le tout pour un montant de 40 389,27\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0084 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-357-DEC SOUMISSION / RÉFECTION DE TÊTE DE PONCEAUX

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de trois (3) fournisseurs pour la réfection de têtes de ponceaux (SOU-2011-31);

ATTENDU QUE deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril 2011 à 11 h 03, à savoir :

Excavation L. Lapointe	34 348,39\$
Transport Lachenaie (9159-4465 Québec inc.)	47 563,69\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Excavation L. Lapointe s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **EXCAVATION L. LAPOINTE**, datée du 5 avril 2011, pour la réfection de têtes de ponceaux, le tout pour un montant de 34 348,39\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0083 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-358-DEC SOUMISSION / FOURNITURE DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEUR

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la fourniture de papier pour photocopieur (SOU-2011-33);

ATTENDU QUE trois (3) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 avril 2011 à 11 h 05, à savoir :

Ariva (JBR La maison du papier)	47 672,49\$
Spicers – Division de Paperlinx Canada	48 062,11\$
Grand & Toy	53 950,05\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Ariva (JBR La maison du papier) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 6 avril 2011 de M. André Plourde, responsable, soutien aux approvisionnements à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **ARIVA (JBR LA MAISON DU PAPIER)**, datée du 23 mars 2011, pour la fourniture de papier pour photocopieur, le tout pour un montant de 47 672,49\$ (t.t.c.). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0082 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-359-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX DE CONSTRUCTION
DE BORDURES, DE PAVAGE ET D'ÉCLAIRAGE SUR
DIVERSES RUES / PROJET « LES COURS DU
RUISSEAU NOIR » PHASE I**

ATTENDU QUE les travaux d'infrastructures ont été complétés en novembre 2009 dans le projet « Les Cours du Ruisseau Noir », phase I, pour les rues Aline, de l'Abricotier, Noël, de l'Avocatier, Michaud et de l'Aubier ;

ATTENDU QUE ces travaux de construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur les rues Aline, de l'Abricotier, Noël, de l'Avocatier, Michaud et de l'Aubier sont nécessaires et prévus être imputés au règlement d'emprunt numéro 436 ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés a obtenu le le contrat pour les services professionnels en génie civil pour la préparation des plans et devis pour les travaux de construction de bordure, de pavage et d'éclairage routier sur les rues de l'Abricotier, Aline, Noël, de l'Avocatier, Michaud et de l'Aubier (cours du Ruisseau Noir – phase 1) suite à la résolution du Comité exécutif numéro CE-2010-1048-DEC ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux pour le projet est de 1 700 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur diverses rues pour le projet « Les Cours du Ruisseau Noir », phase I, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction de bordures, de pavage et d'éclairage sur les rues Aline, de l'Abricotier, Noël, de l'Avocatier, Michaud et de l'Aubier dans le projet « Les Cours du Ruisseau Noir », phase I.

**CE-2011-360-DEC AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL
D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX / ÉLARGISSEMENT
DU CHEMIN SAINT-CHARLES ENTRE LES RUES DES
MIGRATEURS ET BERNARD-GAGNON**

ATTENDU QUE des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, de canalisation, de fondation de rue, de piste cyclable, d'un sentier multifonctionnel, de pavage et d'éclairage pour l'élargissement du chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon, et des travaux de resurfaçage d'une partie du chemin Saint-Charles sont nécessaires et prévus être imputés au règlement d'emprunt numéro 400 ;

ATTENDU QUE la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés a obtenu le contrat pour les services professionnels d'un ingénieur-conseil pour la réalisation des plans et devis pour les travaux d'installation de conduites d'aqueduc, de canalisation de fossés, de fondation de rues, d'aménagement de piste cyclable et de sentiers multifonctionnels, de pavage et d'éclairage pour l'élargissement de rues et de travaux de resurfaçage d'une partie du chemin Saint-Charles suite à la résolution du Conseil numéro 378-08-2010 ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux pour le projet est de 2 790 000\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE le montant des travaux nécessite de procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, de canalisation, de fondation de rue, de piste cyclable, d'un sentier multifonctionnel, de pavage et d'éclairage pour l'élargissement du chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon, et de travaux de resurfaçage d'une partie du chemin Saint-Charles, selon l'article 573 de la Loi sur les cités et villes ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour les travaux de construction d'une conduite d'aqueduc, de canalisation, de fondation de rue, de piste cyclable, d'un sentier multifonctionnel, de pavage et d'éclairage pour l'élargissement du chemin Saint-Charles, entre les rues des Migrateurs et Bernard-Gagnon, et de travaux de resurfacement d'une partie du chemin Saint-Charles.

**CE-2011-361-DEC DEMANDES / DÉMOLITION / ANCIEN THÉÂTRE DU
VIEUX-TERREBONNE / ANCIENNE BANQUE
NATIONALE / 867 ET 857, RUE SAINT-PIERRE**

ATTENDU QUE deux (2) demandes de démolition doivent être prochainement adressées au ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec à l'effet de solliciter l'autorisation de démolir l'ancien théâtre du Vieux-Terrebonne ainsi que l'ancienne Banque Nationale qui lui est rattachée ;

ATTENDU QUE les formulaires de demandes qui seront acheminés au ministère requièrent la signature d'une autorité municipale agissant à titre de représentant autorisé ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, que M. Raymond Provost, conseiller en urbanisme, architecture et patrimoine, à la Direction de l'aménagement du territoire, soit et est nommé représentant municipal et est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, deux (2) demandes de démolition qui seront adressées au ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, applicables au 867 et au 857, rue Saint-Pierre.

**CE-2011-362-DEC TOURNAGE ÉTUDIANT / CENTRE DE FORMATION
PROFESSIONNELLE DES RIVERAINS / 19 AVRIL
2011**

ATTENDU la demande du Centre de formation professionnelle des Riverains pour le tournage de scènes dans le cadre d'un projet scolaire sur les voies publiques entre l'école des Rives et le théâtre du Vieux-Terrebonne qui aura lieu le mardi 19 avril 2011, de 13h à 16h ;

ATTENDU le type et la nature du tournage ;

ATTENDU QUE tout sera fait par les étudiants pour minimiser l'impact des tournages sur l'activité municipale ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc-André Fullum, chef du service développement économique, d'autoriser le tournage de scènes dans le cadre d'un projet scolaire sur les voies publiques entre l'école des Rives et le théâtre du Vieux-Terrebonne qui aura lieu le mardi 19 avril 2011, de 13h à 16h, et ce, conditionnellement à ce qu'en aucun temps, les trottoirs et voies de circulation ne soient obstrués

Que la Direction de la police soit et est mandatée afin de collaborer avec la production dans la réalisation de leur projet. Cette collaboration sera apportée si et seulement si les effectifs le permettent.

Que des frais de permis de 50\$ soient facturés au requérant ainsi que tous les frais reliés directement ou indirectement à ce tournage.

Que le service du développement économique informe par courriel des lieux et horaires de tournage les Directions du génie et projets spéciaux, de l'entretien du territoire, de la police, de l'incendie, du loisir et vie communautaire, le service des communications ainsi que la SODECT.

CE-2011-363-DEC RENOUELEMENT / BAIL / 1081, RUE LÉVIS

ATTENDU la résolution numéro CE-2011-331-DEC autorisant la Direction du loisir et vie communautaire à informer le propriétaire du 1081, rue Lévis que la Ville de Terrebonne désire renouveler le bail du local situé au 1081, rue Lévis, et ce, pour un (1) an.

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le bail d'un (1) an à intervenir avec Gestion Geray inc. pour la location du local situé au 1081, rue Lévis, le tout pour un montant de 23 700\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0090 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

CE-2011-364-DEC ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS / REPLACEMENT GRADUEL DU PARC ACTUEL (PHASE 2)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour l'achat de micro-ordinateurs pour le remplacement graduel du parc actuel – phase 2;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues, à savoir :

ProContact	15 147,47\$
MicroAge	16 124,88\$
Compugen	16 139,71\$
Softchoice	17 455,34\$
Metafore inc.	18 090,15\$

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie ProContact s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 11 avril 2011 de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Guy Renaud, directeur des technologies de l'information, d'accepter la soumission de la compagnie **PROCONTACT** pour l'achat de micro-ordinateurs pour le remplacement graduel du parc actuel – phase 2, le tout pour un montant de 15 147,47\$ (t.t.c.) à être pris à même le fonds de roulement et remboursé sur une période de trois (3) ans en versements annuels, consécutifs et égaux. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0093 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-365-DEC MODIFICATION / RÉOLUTION CE-2007-1101-DEC / AJOUT DE LOTS

ATTENDU QUE lors de la réunion tenue le 21 novembre 2007, le Comité exécutif a adopté la résolution numéro CE-2007-1101-DEC par laquelle le Directeur de l'aménagement du territoire recommandait au Comité exécutif de mandater la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert & Associés pour rédiger et transmettre une mise en demeure afin que cesse tout usage autre que résidentiel et que le terrain soit nettoyé de toutes nuisances, et ce, pour le 2580, rue Johanne (lot 2 919 066) ;

ATTENDU QUE la propriété située au 2580, rue Johanne comprend également les lots 2 919 065 et 3 665 173 du cadastre du Québec ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que la résolution du Comité exécutif numéro CE-

2007-1101-DEC soit et est modifiée afin que soit ajouté après le lot 2 919 066 les lots **2 919 065 et 3 665 173 du cadastre du Québec.**

CE-2011-366-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h.

Président

Secrétaire